



Communiqué de Vincent DESCOEUR, député du Cantal

---

12 septembre 2019

## **Le gouvernement persiste à refuser le retour à 90 km/h sur les routes nationales**

**La vitesse pourrait être relevée à 90 km/h sur les routes départementales et communales, mais pas sur les routes nationales ! Une incohérence que le député du Cantal a une nouvelle fois dénoncée avec force mercredi à l'Assemblée nationale en s'inquiétant des marges de manœuvre qui seront réellement laissées aux élus.**

Lors de l'examen en 2<sup>e</sup> lecture du projet de loi d'orientation sur les mobilités, l'Assemblée nationale a confirmé hier soir la possibilité pour les présidents des conseils départementaux et les maires de relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes départementales et communales. Mais, à la demande du gouvernement, la majorité LREM a une nouvelle fois rejeté l'amendement de Vincent Descoeur, député du Cantal, visant à permettre également aux préfets de déroger à la règle des 80 km/h sur les routes nationales.

« C'est un non sens », une décision « incompréhensible », « qui va introduire une grande confusion », « vous allez rajouter à la fracture territoriale », a dénoncé le député du Cantal, jugeant cette mesure pénalisante pour les départements qui n'ont pas la chance d'avoir des routes nationales à deux fois deux voies et en mettant en garde le gouvernement sur le fait qu'elle sera totalement incompréhensible pour les automobilistes.

Parlant « d'injustice territoriale », il a remarqué que sur un million de kilomètres de route, seuls 3 à 4 000 kilomètres de routes nationales sans séparateur central, situés précisément dans la vingtaine de départements les plus enclavés, devront rester à 80 km/h. « Toute la société court après les gains de temps et nous, on nous traite comme quantité négligeable, des citoyens de seconde zone qui auraient du temps à perdre parce qu'on a une route nationale que l'Etat a oublié d'aménager ! », déclarait-il en substance.

Vincent Descoeur a d'autre part interrogé le secrétaire d'Etat aux transports sur la portée des préconisations du Conseil national de la sécurité routière (CNSR), de nature selon lui « à rendre totalement impossible l'assouplissement de la vitesse sur les routes départementales et communales et à réduire à néant le vote du Parlement ». Le représentant du gouvernement a assuré en réponse que les avis des Comités départementaux de la sécurité routière (CDSR) n'engageront pas les élus, qui resteront libres de leur décision. Des propos qui n'ont guère rassuré le député du Cantal : « Je crains que les avancées que nous avons obtenues ne soient remises en cause par des prescriptions qui empêcheront les élus de déroger aux 80 km/h ou les en dissuaderont », estime-t-il, assurant qu'il « n'abdique pas » et qu'il continuera à dénoncer une décision absurde.